

ambitions plus limitées : ils ne demandent qu'à survivre, qu'à obtenir une certaine amélioration de leur sort et qu'à maintenir intactes leurs sociétés et ce, en dépit de forces et de situations sur lesquelles ils n'ont souvent aucun contrôle.

Nous ne devrions pas nous étonner que les pays en voie de développement cherchent à utiliser les institutions internationales actuelles pour réaliser leurs objectifs. Les nouveaux pays industriels, comme le Brésil, sont de plus en plus actifs au sein de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.). Le Canada a lui-même contribué à mettre en place les institutions internationales de l'après-guerre parce qu'il les considérait comme un moyen de réduire sa propre vulnérabilité et de susciter de nouveaux modes de coopération internationale.

Les secteurs prioritaires

Malheureusement, ce sont les pays les plus pauvres qui profiteront probablement le moins de toute modification des institutions ou du système des échanges et des paiements que pourraient entraîner les négociations Nord-Sud. C'est sur ces pays les plus pauvres — comme Haïti, le Honduras et la Guyane — que le Canada continuera de concentrer son aide bilatérale. D'ailleurs, notre aide publique bilatérale au développement a toujours porté, avant tout, sur les pays en voie de développement et à faible revenu. Pendant les années 1970, cette concentration a représenté en moyenne 75 pour cent de nos crédits d'aide publique au développement (A.P.D.). Le Canada a tenu la tête du peloton des pays développés quant au pourcentage de l'aide au développement qu'il consacre aux pays les plus pauvres. Le grand objectif du programme canadien de coopération au développement consiste à appuyer les efforts des pays en voie de développement pour satisfaire eux-mêmes les besoins de leurs populations. À cette fin, le programme bilatéral se concentrera sur trois secteurs prioritaires : l'agriculture, l'énergie et la mise en valeur des ressources humaines. C'est dans ces trois secteurs que les ressources canadiennes sont le mieux adaptées aux besoins des pays en voie de développement. Ces secteurs recevront un traitement prioritaire au cours des prochaines années.

L'aide aux pays en voie de développement fait désormais partie de la réalité canadienne. Je voudrais simplement redire que le Gouvernement a l'intention d'allouer, d'ici 1985, 0,5 pour cent de notre produit national brut (P.N.B.) à l'A.P.D. et de faire tout son possible pour porter à 0,7 pour cent son objectif d'aide au développement international d'ici 1990.

Comme certains députés le savent, la promotion des consultations avec les Organisations non gouvernementales (O.N.G.), avec les chefs religieux ainsi qu'avec les milieux industriels et commerciaux m'intéresse tout particulièrement ; j'ai été impressionné par l'importante participation morale et intellectuelle de ces groupes à l'effort global que déploie le Canada en faveur du développement des pays du Tiers-Monde. Je voudrais rendre hommage au travail impressionnant qu'effectuent les O.N.G. et les groupes de missionnaires en Amérique latine et je tiens à réaffirmer solennellement que notre gouvernement continue à appuyer financièrement les initiatives prises par des particuliers dans notre pays.